

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023





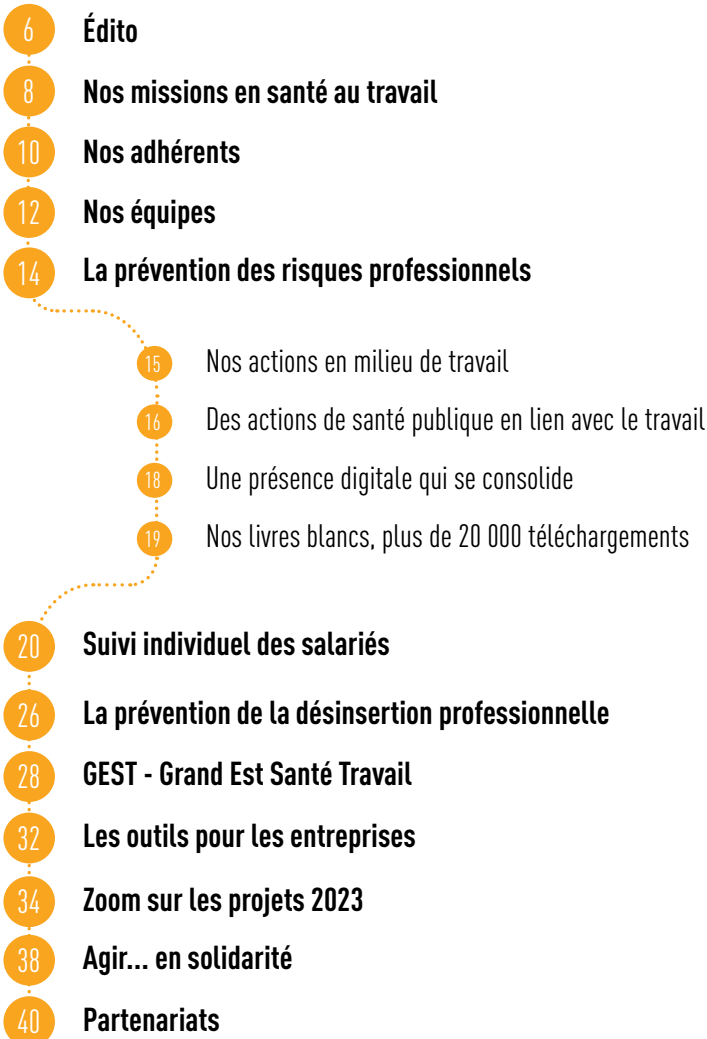
**CRÉÉE EN 1948,
AST67 EST CONSTITUÉE
SOUS LA FORME D'UNE ASSOCIATION
À BUT NON LUCRATIF.**

Elle est mandatée par les entreprises adhérentes pour assurer l'organisation, le fonctionnement et la gestion du Service de Prévention et Santé au Travail Interentreprises dans le cadre des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Titulaire d'un agrément à renouveler en 2024 par la DREETS, AST67 assure le suivi individuel de près de 250 000 salariés et s'adresse à l'ensemble des secteurs d'activités des entreprises du Bas-Rhin.

L'adhésion des entreprises à AST67 leur permet de profiter des prestations définies dans l'offre socle telle que définie par la loi du 2 août 2021 construite autour des trois piliers commun à tous les SPSTI de France : la prévention de la désinsertion professionnelle, la prévention aux risques professionnels et la conduite d'action de prévention primaire et le suivi individuel des travailleurs.

SOMMAIRE



- 6 **Édito**
- 8 **Nos missions en santé au travail**
- 10 **Nos adhérents**
- 12 **Nos équipes**
- 14 **La prévention des risques professionnels**
 - 15 Nos actions en milieu de travail
 - 16 Des actions de santé publique en lien avec le travail
 - 18 Une présence digitale qui se consolide
 - 19 Nos livres blancs, plus de 20 000 téléchargements
- 20 **Suivi individuel des salariés**
- 26 **La prévention de la désinsertion professionnelle**
- 28 **GEST - Grand Est Santé Travail**
- 32 **Les outils pour les entreprises**
- 34 **Zoom sur les projets 2023**
- 38 **Agir... en solidarité**
- 40 **Partenariats**



Jean-Claude Schurch
Président d'AST67



MESDAMES, MESSIEURS, CHERS ADHÉRENTS,

En 2023, nous avons maintenu notre engagement envers nos adhérents et notre mission de promotion de la santé au travail. Nous avons redoublé d'efforts pour rester au plus proche de vous à travers différentes initiatives.

De nombreuses possibilités de nous rencontrer ont été mises en place, comme l'organisation de petits déjeuners de proximité. Ces rencontres nous ont permis de présenter nos services, de rappeler nos missions et de renforcer notre partenariat. Rien ne vaut un échange en présentiel pour répondre à vos questions et établir des liens solides.

Nous avons intensifié nos actions de santé publique avec un focus particulier sur plusieurs initiatives clés. AST67 a mené des campagnes de prévention sur le sommeil, le cancer de la peau, le cancer du sein, et les violences conjugales. Notre engagement dans ses actions de santé publique a pour objectif de préserver l'amélioration de la santé et le bien-être vos salariés.

Cette année, nous avons aussi renforcé notre engagement envers la prévention de la désinsertion professionnelle, un élément essentiel de notre offre de service. Deux ateliers clés ont été organisés : "Recul de l'âge de départ en retraite" et "Cancer et emploi : parlons-en !".

De plus, nous avons développé un livret de coordination visant à favoriser la communication et le suivi entre les différents intervenants et le salarié tout au long de son parcours de maintien en emploi. Ces efforts visent à vous soutenir dans la préservation de la santé de collaborateurs et à promouvoir un environnement de travail sain et épanouissant.

Enfin, cette année a été charnière dans l'élaboration de notre nouveau projet de service. Notre objectif est de construire ensemble la santé au travail de demain. Ce projet est l'aboutissement d'un travail collaboratif entre les professionnels de santé et de prévention d'AST67 et les partenaires sociaux représentant les entreprises bénéficiaires de nos services. Il constitue un document de référence pour nos objectifs et priorités, ainsi que pour les modes d'action et de fonctionnement.

Nous sommes convaincus que ce projet nous permettra d'innover et de répondre à vos besoins de manière efficace et proactive. Nous avons la ferme détermination de promouvoir la prévention et la santé au travail en tenant compte des risques professionnels actuels, des exigences réglementaires et de l'évolution inévitable de la démographie médicale. Nous restons à votre écoute et ne manquerons pas de vous informer des réalisations que nous mettrons en œuvre à cet effet.

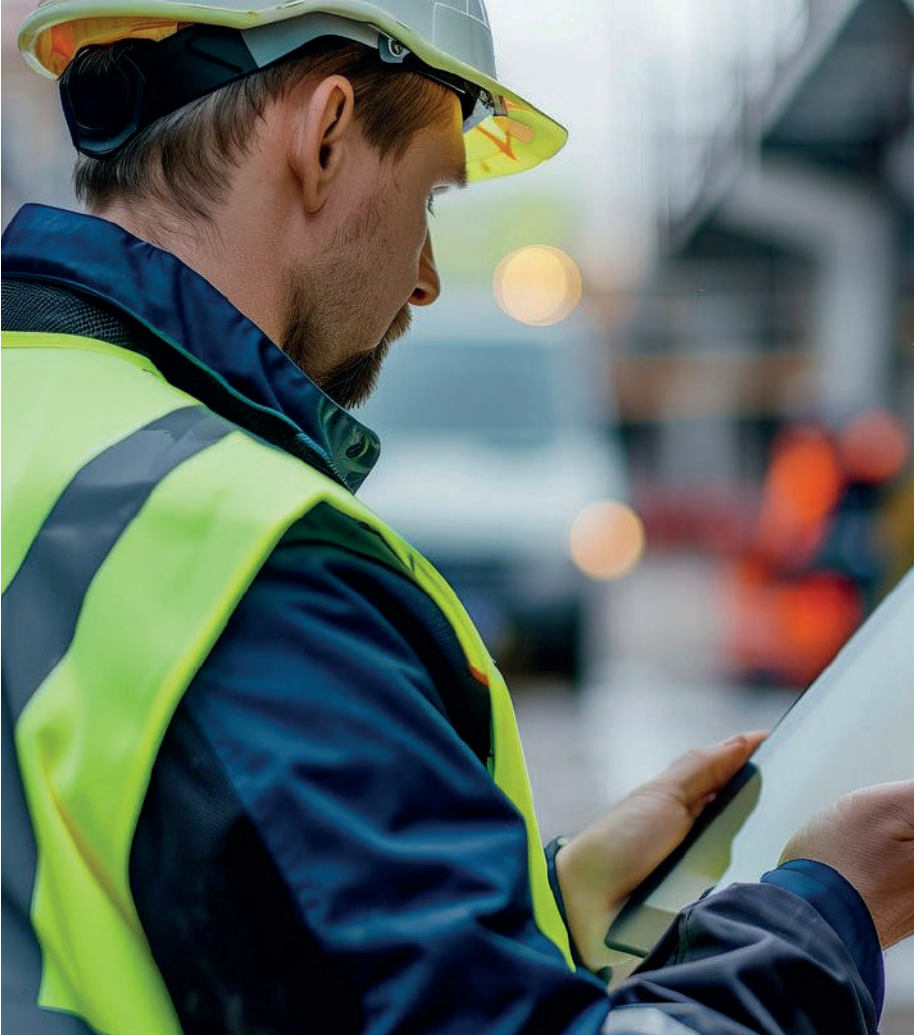
Bonne lecture !



Jacques De Juvigny
Secrétaire Général d'AST67

A stylized, handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and lines, positioned below the printed name.

NOS MISSIONS EN SANTÉ AU TRAVAIL





DÉPLOYER LA PRÉVENTION EN ENTREPRISE

- Du repérage des risques et de leur évaluation jusqu'à la mise en place d'interventions en milieu de travail en passant par la formation des équipes, le chef d'entreprise et ses équipes sont accompagnés dans la définition et la mise en œuvre d'un plan d'action de prévention dans l'entreprise.



PRÉVENIR LA DÉSINSERTION PROFESSIONNELLE

- À tout moment, une détérioration de la santé ou un accident peut survenir, avec la conséquence de basculer dans une inaptitude totale ou partielle au poste de travail.
- AST67 a mis en place une cellule dédiée au maintien en emploi et à la prévention de la désinsertion professionnelle en partenariat avec les acteurs du maintien en emploi régional pour agir le plus en amont possible.



SUIVRE L'ÉTAT DE SANTÉ DES TRAVAILLEURS

- Le suivi de la santé de chaque salarié est assuré tout au long de son parcours professionnel par un professionnel de santé, expert en prévention. Différents rendez-vous existent, de l'embauche à la fin de carrière.



RÉALISER UNE VEILLE SANITAIRE

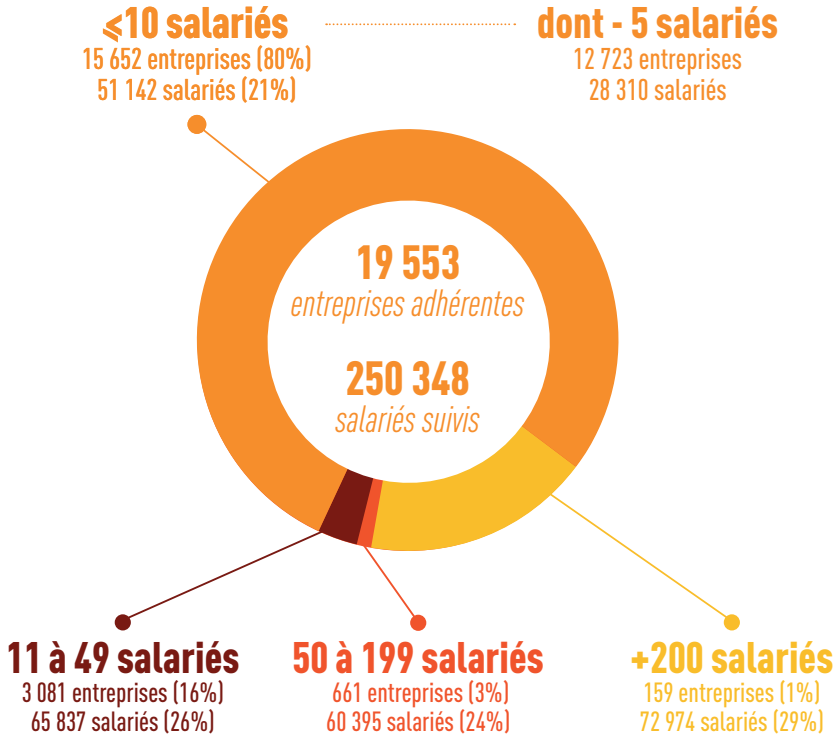
- Nous contribuons à la traçabilité des expositions professionnelles et réalisons une veille sanitaire pour mieux appréhender les enjeux de demain.



NOS ADHÉRENTS



CARTOGRAPHIE DES ADHÉRENTS



<p>Services marchands</p> <p>8 274 entreprises 92 316 salariés</p>	<p>Commerce</p> <p>4 409 entreprises 44 634 salariés</p>	<p>Industrie</p> <p>2 042 entreprises 51 436 salariés</p>
<p>BTP</p> <p>2 748 entreprises 21 830 salariés</p>	<p>Services non marchands</p> <p>2 010 entreprises 39 468 salariés</p>	<p>Autres secteurs</p> <p>70 entreprises 664 salariés</p>



NOS ÉQUIPES



DES ÉQUIPES PLURIDISCIPLINAIRES AU SERVICE DE LA PRÉVENTION

Parce que le sujet du travail est complexe, les professionnels de santé au travail sont organisés en **équipes pluridisciplinaires**, animées et coordonnées par le médecin du travail. Ces équipes mènent des actions en entreprise et délivrent des conseils de prévention, pour préserver la santé des salariés.

Depuis plusieurs années, nous sommes confrontés à **une baisse constante du nombre de médecins du travail** tandis que de nombreux infirmiers ont été recrutés. Aujourd'hui, ce sont 227 collaborateurs qui oeuvrent au quotidien au sein d'AST67.

53 médecins du travail

(47,17 ETP) : -5,43 ETP par rapport à 2022



25 infirmiers

(23,8 ETP) : +1,2 ETP par rapport à 2022

6 médecins du travail en cumul emploi retraite

(2,6 ETP)

22 IPRP

(21 ETP) : +1 ETP par rapport à 2022

3 médecins du travail en Procédure d'Autorisation d'Exercice

(2,6 ETP)

85 secrétaires médicales

(76,69 ETP) : +5,29 ETP par rapport à 2022

33 fonctions supports

(31,95 ETP) : +2,25 par rapport à 2022

AST67 peut compter sur des ressources aux compétences pointues sur des thématiques au cœur de notre champ d'expertise.

Ergonomie	Risques psycho-sociaux	Risque chimique	Métrologie
Données collectives	Addictions	Maintien en emploi	Nutrition

LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS



NOS ACTIONS EN MILIEU DE TRAVAIL

Allier la connaissance de l'état de santé des salariés à celle des entreprises et des conditions de travail ; voilà ce qui fait la valeur ajoutée des services de prévention et de santé au travail interentreprises.

Cette double connaissance permet d'adapter les conseils de prévention pour :

- éviter ou diminuer les risques professionnels
- améliorer les conditions de travail
- contribuer au maintien en emploi des salariés.

En 2023, plus de 3090 établissements différents ont bénéficié d'une action de prévention en entreprise : études de poste, sensibilisations, fiches d'entreprise, accompagnement au document unique d'évaluation des risques, métrologie, participations au CSE... représentant près de **11 700 actions.**

En 2024, le nouveau projet de service vise à renforcer nos actions sur le terrain des TPE.

Près de 11 700 actions en milieu du travail

avec notamment :



3000
conseils
aux adhérents



2200
analyses
et études de poste



+ 2000
actions liées aux
fiches d'entreprise



360
accompagnements
au Document Unique



160
sensibilisations

DES ACTIONS DE SANTÉ PUBLIQUE EN LIEN AVEC LE TRAVAIL

La santé publique et la santé au travail convergent vers un même objectif : **le bien-être des salariés**. Dans ce sens, AST67 a lié ces deux domaines en proposant des actions de prévention et de sensibilisation centrées sur le travail et la santé publique. En intégrant ces initiatives, AST67 renforce son engagement envers **la santé globale**, contribuant ainsi à créer un environnement de travail plus sûr et plus propice au maintien en santé.

En 2023, nous avons réalisé quatre actions distinctes :

- **La journée du sommeil**, à l'occasion de la 23^{ème} journée du sommeil, en parallèle d'une campagne d'affichage dans l'ensemble des centres médicaux, AST67 a proposé une sensibilisation de deux heures autour du sommeil en partenariat avec l'Institut National du Sommeil et de la Vigilance (INSV).

À travers cet atelier, les salariés ont pu aborder des sujets tels que les rythmes biologiques, les troubles et pathologies du sommeil, ou encore les recommandations et solutions pour un meilleur sommeil. L'objectif de cette sensibilisation était simple : faire comprendre le rôle du sommeil et apprendre à le respecter et à en prendre soin.

- **La prévention du risque de cancer de la peau** : AST67 a participé à la diffusion d'informations sur le cancer de la peau en distribuant des affiches et des plaquettes dans ses centres médicaux. Un webinar intitulé « soleil et santé au travail » a également été organisé le 28 juin 2023 avec les acteurs du PRST 4 (plan régional de santé au travail) Grand Est.

- **Le mois Octobre Rose** : nos professionnels ont participé à cette action nationale destinée au dépistage et à la sensibilisation du cancer du sein. Cinquante collaborateurs se sont ralliés à la cause en participant à La Strasbourgeoise, un événement sportif annuel dédié à la lutte contre le cancer du sein. Par ailleurs, nous avons également signé une convention de mécénat avec la Ligue contre le Cancer pour mener des actions de prévention ensemble jusqu'en 2025.
- **Les violences conjugales**, afin d'informer sur ce sujet, AST67 a organisé deux webinaires, l'un en interne pour former nos professionnels de santé et l'autre pour nos adhérents afin de guider les employeurs et les services concernés. Ces webinaires avaient pour objectif de faire comprendre le mécanisme des violences conjugales, de savoir apporter une aide et un soutien à la victime identifiée, et de faire connaître le réseau de soutien associatif.

Quant aux actions de santé publique prévues en 2024, elles incluent :

- Une reconduction de l'action sur le sommeil.
- Des actions de sensibilisation autour de la nutrition.
- La participation à Octobre Rose.
- La sensibilisation et la promotion de l'activité physique en entreprise.
- Le Mois sans Tabac.
- Des actions concernant les violences conjugales.
- Une campagne lors de la semaine nationale de prévention et de dépistage des cancers de la peau.



Nos professionnels peuvent orienter vers des médecins spécialistes en fonction des échanges durant la consultation ou à la réception des résultats d'exams complémentaires.

La synergie entre médecine du travail et médecine de ville prend alors tout son sens.



Les collaborateurs d'AST67 à la Strasbourgeoise

LE DIAGNOSTIC PRÉCOCE, MEILLEURE CHANCE DE GUÉRISON

Le mélanome est le cancer de la peau le plus grave. Lorsqu'il est détecté tôt à un stade peu développé, il peut être éliminé de façon définitive.

En revanche, en cas de diagnostic tardif, les traitements existants sont beaucoup moins efficaces. Or, quelques mois peuvent suffire pour qu'un mélanome devienne très agressif et s'étende à d'autres parties du corps (métatastes).

Agir rapidement est donc vital, c'est pourquoi il est important de surveiller sa peau.

QUEL EST VOTRE RISQUE ?

Tout le monde est susceptible de développer un mélanome et un peu de tous à tout âge, même jeune. Cependant, nous ne sommes pas tous égaux face aux risques.

SURVEILLEZ PARTICULIÈREMENT VOTRE PEAU SI :

- vous avez la peau claire, les cheveux blonds ou roux et vous bronzes difficilement ;
- vous avez de nombreuses taches de rousseur ;
- vous avez de nombreux grains de beauté (Q. 40) ;
- vous avez des grains de beauté larges (r. de 5 mm) et irréguliers ;
- vous avez ou des membres de votre famille ont déjà eu un mélanome ;
- vous avez eu des coups de soleil sévères pendant l'enfance ou l'adolescence ;
- vous avez vécu longtemps dans un pays de forte exposition solaire ;
- votre mode de vie (profession ou activité de loisir) expose à de nombreuses heures de soleil intense.

FACE AUX RISQUES, NOUS NE SOMMES PAS TOUTS ÉGAUX



LES SIGNES QUI DOIVENT VOUS ALERTER

Comment faire la différence entre un grain de beauté (Béni) et un mélanome (Malin) ?

Voici les trois éléments à retenir :

- **Repérez le grain de beauté différent des autres**
Tous les grains de beauté d'une même personne se ressemblent. Celui qui n'est pas comme les autres, doit donc attirer votre attention (principe du « vilain petit canard »).
- **Soyez vigilant à tout changement**
Une nouvelle tache brune qui apparaît sur votre peau (surtout le plus fréquemment un grain de beauté qui change de aspect, notamment sans sa forme, sa taille, sa couleur ou son épaisseur) doit vous alerter.
- **Aidez-vous de la règle « ABCDE »**
Pour reconnaître les grains suspects, entraînez votre œil avec des photographies et gardez à l'esprit les critères de la règle « ABCDE » :

BÉNI (Bonne)

MALIN (Mauvais)



La présence d'un ou de plusieurs de ces signes ne signifie pas forcément que vous avez un mélanome, mais justifie de demander un avis médical sans attendre.

Source : Société Française de Dermatologie, Société Française de Médecine de la Peau.

QUI CONSULTER ET À QUELLE FRÉQUENCE ?

Si vous répondez une tache suspecte sur votre peau ou si vous présentez certains facteurs de risques, consultez votre médecin traitant. Il vous orientera si besoin vers un dermatologue.

C'est le dermatologue qui est expert pour réaliser l'examen clinique de la peau, confirmer ou éliminer une suspicion de mélanome et mettre une lesion suspecte à nu.

- effectuer un **autoexamen de la peau par trimestre**
- de se faire examiner par un dermatologue une fois par an.

L'AUTOEXAMEN DE LA PEAU

Si vous êtes sujet à risques, votre dermatologue vous formera à la pratique de l'autoexamen.

Il s'agit d'observer attentivement sa peau nue de la tête aux pieds, de face et de dos, sans oublier les zones peu visibles ou peut se cacher un mélanome (ongles, orteils, plante des pieds, espaces entre les doigts, organes génitaux...).

LE DÉPISTAGE, UN EXAMEN SIMPLE ET INDOLORE

Le dermatologue le pratiquera tous les jours dans son cabinet. C'est un examen visuel complet de la peau destiné à repérer les taches ou grains de beauté pouvant faire suspecter un cancer.

Le dermatologue peut s'aider d'un appareil d'optique grossissant, le dermatoscope. Chez les personnes ayant de nombreux grains de beauté, il peut aussi prendre des photographies.

S'il identifie une tache suspecte, il propose alors soit de la surveiller, soit de la retirer sous anesthésie locale et de la faire analyser pour confirmer ou non le diagnostic.

UNE PRÉSENCE DIGITALE QUI SE CONSOLIDE



SITE INTERNET : www.ast67.org

- 43 nouveaux articles publiés
- 5 nouvelles plaquettes en accès libre



LETTRES D'INFORMATION

- 46 lettres envoyées auprès des chefs d'entreprises
- 335 336 mails contactés
- Taux d'ouverture : +43%



7 WEBINAIRES

- Sujets abordés : Le repérage des femmes victimes de violences conjugales au sein de votre entreprise, Existe-t-il des mauvaises idées de prévention en entreprise ?...
- +2 100 inscrits



RÉSEAUX SOCIAUX

- LinkedIn : 3000 abonnés (+400 en 1 an) / 60 posts
- Facebook : 512 abonnés
- Youtube : 3 nouvelles vidéos



DE L'INFORMATION CLAIRE ET LISIBLE POUR LES EMPLOYEURS ET LES SALARIÉS

- Accédez gratuitement et librement à tous nos documents de prévention, tous les documents utiles à l'entreprise...



SUIVEZ NOTRE ACTUALITÉ ! INSCRIVEZ-VOUS À NOTRE NEWSLETTER

NOS LIVRES BLANCS PLUS DE 20 000 TÉLÉCHARGEMENTS !

En 2019, nous avons pris la décision de rédiger notre premier livre blanc sur les risques psychosociaux « **Le burn-out, une fatalité ?** ». Avec aujourd'hui **plus de 10 000 téléchargements**, il nous est apparu évident de poursuivre l'aventure avec trois autres sujets :

- les troubles musculo-squelettiques,
- le cancer et les risques chimiques,
- l'alimentation santé et travail.

En 2023, à travers notre nouveau livre blanc, nous avons décidé de travailler en collaboration avec le SSTRN (Service de Santé au Travail de la Région Nantaise) .., car d'Est en Ouest, les préoccupations sont les mêmes : accompagner et conseiller les entreprises !

Ce nouveau livre blanc, intitulé « Réussir en prévention ? Pas sans une bonne communication ! », est un peu différent, son objectif est de donner les clés aux entreprises pour parler de prévention car associer communication et prévention est une évidence, nous en sommes convaincus : grâce à une communication efficace, nous pouvons inspirer le changement et faire de la prévention une priorité collective.

D'autres livres blancs sont-ils prévus en 2024 ? Ne nous arrêtons pas sur une si belle lancée ! Pour 2024, restez connectés, car un livre blanc sur la désinsertion professionnelle sera publié...



**POUR LES DÉCOUVRIR,
C'EST PAR ICI :**



SUIVI INDIVIDUEL DES SALARIÉS

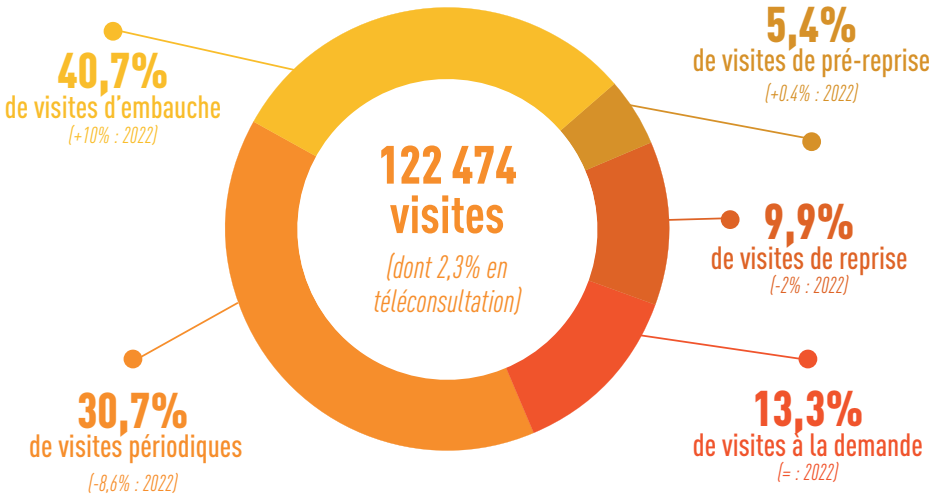


LES VISITES DE SUIVI INDIVIDUEL

Les salariés bénéficient d'un suivi médical par un professionnel de santé selon leurs expositions professionnelles, leur état de santé et la nature de la catégorie déclarée par l'employeur.

La périodicité est définie suivant les critères réglementaires et adaptée par le médecin du travail. Les documents issus des visites peuvent être des avis d'aptitude ou des attestations de suivi, selon la typologie des visites.

1471 INAPTITUDES CONCERNANT DES EMPLOIS DISTINCTS



12% des rendez-vous n'ont pas été suivis d'une consultation
(absence du salarié, absence du professionnel de santé...)

TYPES DE VISITES MÉDICALES



Dès leur embauche et tout au long de leur carrière, les salariés bénéficient de visites médicales ou d'entretiens infirmiers pour suivre leur santé.

Pour coller au plus près de la réalité de chaque salarié, la périodicité de ce suivi individuel est définie par le médecin du travail en fonction de l'exposition aux risques professionnels au poste de travail, ainsi que de l'état de santé et de l'âge du salarié.



Le suivi individuel revêt 2 formes : simple (SI) ou renforcé (SIR) pour tenir compte de situations spécifiques comme la grossesse, l'invalidité ou de risques particuliers comme l'exposition au plomb ou aux rayonnements ionisants. La périodicité du suivi est alors appréciée par le médecin du travail.

VISITE D'EMBAUCHE

Lors de l'embauche d'un salarié, un professionnel de santé s'assure que le poste qu'il prend ne va pas porter atteinte à sa santé et qu'il n'est pas atteint d'une affection dangereuse pour les autres. Il est informé des risques auxquels l'expose son poste de travail et sensibilisé aux moyens de prévention à mettre en œuvre.

Le suivi médical nécessaire, variable selon les risques au poste de travail et la santé du salarié, est alors mis en place.

SUIVI PÉRIODIQUE

Tout au long de sa carrière et selon une fréquence qui diffère en fonction des risques auxquels l'expose son poste de travail ou sa santé individuelle, le salarié est suivi par un professionnel de santé pour faire le point sur l'évolution de son état de santé.

Ces rendez-vous doivent être demandés, pour chaque salarié, par l'employeur depuis son espace adhérents.

VISITE À LA DEMANDE

En cas de situation difficile et à tout moment, le salarié ou son employeur peuvent solliciter une visite auprès du médecin du travail.

S'il en fait la demande, l'employeur doit la motiver auprès du médecin et informer le salarié de son objet.

Le salarié peut, lui, demander une visite pour lui en dehors des heures de travail, sans nécessité d'en informer son employeur.

RENDEZ-VOUS DE LIAISON

Un arrêt de travail qui s'annonce long mérite d'être anticipé dès son annonce. Pour préparer au mieux le retour du salarié dans son collectif de travail (ou son éventuel reclassement), un rendez-vous de liaison peut-être mis en place par l'employeur. Son principe : informer des mesures d'accompagnement mobilisables et préparer le retour du salarié dans l'entreprise ou son éventuel reclassement.

Facultatif, le rendez-vous de liaison est organisé à l'initiative de l'employeur ou du salarié, et toujours avec son accord.

VISITE DE PRÉ-REPRISE

Pour anticiper au mieux les conditions qui faciliteront un retour au poste ou un éventuel reclassement du salarié, pour favoriser le maintien en emploi et éviter la désinsertion professionnelle, pour préconiser le plus tôt possible les aménagements de poste, un reclassement ou des formations... la visite de pré-reprise est un préalable souvent indispensable à la visite de reprise.

Cette visite est possible dès que l'arrêt est supérieur à 30 jours.

Cette visite peut être à l'initiative du travailleur, de l'employeur, du médecin du travail ou du médecin traitant.

VISITE DE REPRISE

Après un arrêt de travail, une visite de reprise est programmée par l'employeur pour faire le point sur la situation du salarié et sa capacité à reprendre son poste de travail sans risque pour sa santé. Des préconisations d'adaptation du poste ou de reclassement peuvent être formulées si nécessaire. L'organisation de la visite de reprise est conditionnée par le type d'arrêt de travail.

Employeurs, prenez vos rendez-vous depuis l'espace adhérents :



TYPES DE VISITES MÉDICALES

VISITE DE MI-CARRIÈRE

Arrivé à mi-carrière, autour de 45 ans, le salarié peut bénéficier à la demande de l'employeur ou à sa demande d'un temps d'échange personnalisé avec un professionnel de santé au travail pour faire le point sur son état de santé et son exposition à des risques professionnels. Ce rendez-vous, important, permet de favoriser la poursuite de sa carrière professionnelle en bonne santé ou de repérer les risques de désinsertion professionnelle. Cette visite doit être demandée par l'employeur depuis l'espace adhérents.

VISITE DE FIN D'EXPOSITION

À l'occasion d'un changement de poste, d'un changement d'entreprise ou d'un départ à la retraite mettant fin à une période de travail caractérisée par des expositions à des risques particuliers pouvant avoir des conséquences immédiates ou futures sur sa santé, le salarié est orienté par l'employeur vers le médecin du travail. Ce dernier peut décider la mise en place d'un suivi médical adapté si besoin.

Pour en savoir plus :



SUIVI DES INTÉRIMAIRES

La nature même de l'activité professionnelle des salariés intérimaires (contrat court, changement fréquent d'entreprise, changement de poste...) fait que le suivi de leur état de santé est soumis à de nombreuses dispositions particulières, notamment quant aux modalités de réalisation de ces visites.

Tout d'abord, afin d'éviter aux salariés intérimaires de multiplier les visites, les visites d'information et de prévention (VIP) et les examens médicaux d'aptitude réalisés au bénéfice du travailleur intérimaire peuvent être effectués en une seule fois pour 3 emplois différents.

De plus, la réglementation prévoit des cas de dispenses de nouvelles visites d'embauche.

Ainsi, au démarrage d'une nouvelle mission, il ne sera pas nécessaire de faire passer de VIP ou d'examen médical d'aptitude si les conditions ci-dessous sont remplies :

- le professionnel de santé a **pris connaissance d'une attestation de suivi ou d'une fiche d'aptitude délivrée pour le même emploi dans les 2 années précédant l'embauche**

- le salarié intérimaire va occuper un **emploi identique présentant des risques d'exposition équivalents**
- **aucun avis d'incapacité ou aucune mesure d'aménagement de poste** n'a été prononcé au cours des 2 années précédentes.

Ces trois conditions sont cumulatives. Dès lors qu'une de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle visite doit alors être pratiquée par un professionnel de santé.



11 084 Intérimaires suivis

(Chiffre stable par rapport à 2022)



LA PRÉVENTION DE LA DESINSERTION PROFESSIONNELLE



LA PRÉVENTION DE LA DESINSERTION PROFESSIONNELLE

La prévention de la désinsertion professionnelle constitue, avec la surveillance de l'exposition aux risques professionnels, le cœur de métier des services de prévention et de santé au travail.

Chez AST67, les équipes accompagnent les salariés en difficulté à partir d'un signalement ou d'un constat lors d'un suivi individuel. Il est essentiel que ce signalement survienne au plus tôt afin que le parcours de l'accompagnement soit optimal. A ce titre, la visite de pré-reprise est primordiale.

Dans les cas les plus complexes, la cellule de prévention de la désinsertion, interne à AST67, conseille les professionnels et les adhérents sur les nombreux dispositifs de prévention de la désinsertion professionnelle existants.

QUE DISENT LES CHIFFRES ?

Indicateur/Année	2019	2022	2023
Visite à la demande du salarié	4 052	3 757	3 951
Visite à la demande du médecin du travail	8 248	6 905	7 802
Visites de pré-reprise	5 976	5 975	6 641
Aménagements de poste (Salariés différents)	12 008	11 494	11 863
Inaptitudes (Salariés différents)	1 513	1 412	1 447
Ratio inaptitudes Population suivie	0,61%	0,57%	0,58%

Quelques constats :

On constate une augmentation constante du nombre de visites de pré-reprise et de visites à la demande du médecin du travail, témoignant de l'amélioration de la prise en charge des salariés à risque de désinsertion professionnelle. Les chiffres des préconisations d'aménagements de poste, qui favorisent le maintien dans l'emploi des salariés concernés, restent stables.

Le nombre d'inaptitudes, également stable, doit être rapporté au nombre de salariés suivis, et ce ratio demeure stable depuis 2022. Une analyse plus approfondie de ces dossiers est en cours et permettra de déterminer les axes de prévention primaire, notamment en ce qui concerne les secteurs d'activité concernés.

GEST GRAND EST SANTÉ TRAVAIL



GEST : GRAND EST SANTÉ TRAVAIL UNE COOPÉRATION RÉGIONALE NÉCESSAIRE

Une coopération régionale nécessaire pour mutualiser des moyens en prévention et pour s'assurer de la cohérence de la politique de prévention.

Association régionale des services de prévention et de santé au travail du Grand Est, GEST a pour mission de favoriser les échanges entre les acteurs de la santé au travail, d'organiser des actions de communication et de promotion et de mutualiser les moyens à disposition.

AST67 est membre fondateur de GEST et est à l'initiative de nombreuses actions au profit des entreprises et des salariés du Grand Est.

Jean-Claude Schurch, Président d'AST67, préside également l'association GEST ; il a à cœur d'assurer la visibilité des services de santé au travail dans les institutions où ils peuvent apporter leur valeur ajoutée.

Focus sur le colloque national des Cap Emploi

Lors du colloque national des Cap emploi, GEST a animé un stand pour promouvoir nos partenariats avec les Cap emploi de nos départements, nos actions de maintien en emploi et les outils que nous développons (flyers, livret PDP...).

Près de 300 personnes ont pu être rencontrées par nos professionnels, dont de nombreuses personnalités politiques telles que le ministre en charge du handicap, le PDG de l'Agefiph, le DG de Pôle Emploi, ainsi que des représentants politiques de la région.



Dr Michèle Weber et Fadila Khattabi, ministre déléguée chargée des personnes handicapées.

DES WEBINAIRES RÉGIONAUX

Soleil et santé au travail

Pour sensibiliser les employeurs à un risque souvent sous-estimé dans les milieux professionnels, les acteurs du PRST 4 Grand Est et GEST ont organisé un webinaire abordant les points suivants :

- Le cancer cutané professionnel, un risque peu visible en France.
- Le rayonnement solaire et ses effets sur la santé cutanée.
- Les secteurs professionnels les plus concernés.
- La prévention primaire collective et individuelle.
- Rendre la pathologie et le risque visibles : projet d'observatoire – expérimentation PRST4.

QVCT : Comment associer la santé et le bien-être avec la performance ?

Depuis mars 2022, la "qualité de vie au travail" (QVT) est devenue la "qualité de vie et des conditions de travail" (QVCT) dans le Code du travail.

Souvent perçue comme liée au bien-être des employés à travers des activités divertissantes ou relaxantes... Mais qu'en est-il réellement ? Où se situe précisément le domaine de la QVCT ? Nos experts en santé se sont penchés sur la question.

Inaptitude : Quelles sont les 10 questions à se poser pour bien l'appréhender ?

À travers ce webinaire GEST propose des informations concrètes concernant la procédure d'inaptitude. Deux juristes en santé au travail répondent à 10 questions fondamentales à se poser pour bien appréhender cette procédure.

Intérimaires : des solutions adaptés

Les salariés intérimaires font souvent face à des parcours professionnels morcelés, avec plusieurs employeurs et postes différents.

GEST en partenariat avec le Fonds d'Action Sociale du Travail Temporaire (FASTT) a répondu aux questions suivantes :

- Comment s'organise le suivi en santé des salariés intérimaires ?
- Quel accompagnement social pour les salariés intérimaires ?
- Quels sont les réflexes en cas d'accident du travail ?

Prévention des accidents du travail graves et mortels

A l'occasion de la journée mondiale de la sécurité et de la santé au travail, GEST a exploré le thème d'un environnement de travail sûr et sain en tant que principe et droit fondamentaux au travail.

Durant ce webinaire, ont été présentés des actions de lutte contre les accidents du travail graves et mortels mises en œuvre par des membres du CROCT.

Pour visionner ou revoir nos webinaires :



1857
inscrits



1039
participants



485
replay





LES OUTILS POUR LES ENTREPRISES



VOTRE ESPACE ADHÉRENTS MON DOCUMENT UNIQUE

L'espace adhérents est l'outil incontournable de toute entreprise adhérente à AST67.

Après authentification sécurisée, l'entreprise :

- déclare tous ses salariés et les risques professionnels auxquels ils sont exposés
- réalise son enquête nominative
- prend ses rendez-vous en ligne
- accède aux fiches d'aptitude et attestations de suivi
- retrouve ses factures et avoirs
- met à jour ses informations administratives et peut gérer des profils d'accès



Depuis 2022 : l'entreprise peut auto-évaluer ses risques grâce à l'outil en ligne "**Mon diagnostic de prévention**". Cet outil identifie les principales expositions aux risques des salariés par groupe homogènes d'exposition, permet de visualiser les priorités en matière de prévention. Il permet aussi de disposer d'un outil vous permettant de réaliser son document unique d'évaluation des risques.

Accessible à tous les secteurs d'activité, cet outil intuitif accompagne l'entreprise tout au long de sa démarche de prévention, quelque soit le niveau d'expertise de la personne qui le renseigne ! Facile, non ?

Et vous, où en êtes-vous de votre évaluation des risques ? Contactez-nous !



Le DPO, garant de la protection des données personnelles.

Afin de préserver la vie privée et la protection des données à caractère personnel de tous, AST67 dispose d'un Délégué à la Protection des Données (DPO). Le DPO est un gage de confiance, spécialisé dans la surveillance de la protection des données personnelles. Il est chargé de veiller à la préservation de la vie privée et à la bonne application des règles de protection des données personnelles.

Il est l'interlocuteur privilégié de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) et de toutes personnes concernées par une collecte ou un traitement de données à caractère personnel.

Pour le contacter :

- AST67 - À l'attention du DPO
- 3 rue de Sarrelouis, 67000 Strasbourg
- rgpd@ast67.org

ZOOM SUR LES PROJETS 2023



ZOOM

sur quelques moments phares de 2023

LE MAINTIEN EN EMPLOI

AST67 a fait le choix de concentrer son énergie et ses moyens sur son offre socle construite autour des trois piliers communs à tous les SPSTI. Un de ses piliers fondamental est la prévention de la désinsertion professionnelle. À cet effet, nous avons mené deux ateliers :

- **L'atelier "Recul de l'âge de départ en retraite : des outils pour repenser le travail"** dédié aux pistes de prévention pour assurer le maintien en emploi des salariés en deuxième partie de carrière est proposé aux entreprises. A l'heure où la carrière des travailleurs s'allonge, il est crucial de se préoccuper et de garantir des conditions de travail optimales afin de rester en bonne santé.
- **L'atelier "Cancer et emploi : parlons-en !"** en collaboration avec la Ligue contre le cancer a répondu aux questionnements sur le retour au travail après un diagnostic de cancer (plus de 400 cas par jour en France). Quoi dire ? Comment agir ? Qui contacter ? Nous avons abordé ces questions lors de cet atelier.

Et en 2024 ?

Nous prévoyons la publication d'un livre blanc sur le maintien en emploi. Nos experts partageront les meilleures pratiques pour prévenir la désinsertion professionnelle et présenteront les dispositifs de maintien en emploi.



LA GED

AST67 a entrepris une révolution dans la gestion documentaire, conformément à la loi qui l'a institué en adoptant **un système informatique de dématérialisation du Dossier Médical en Santé au Travail (DMST)** des salariés, ainsi que les documents relatifs aux entreprises adhérentes ainsi que les correspondances de l'équipe médicale.

Autrefois, les dossiers médicaux en santé au travail étaient consignés dans des centres médicaux, engendrant des problématiques d'archivage et de sécurisation. Désormais, notre approche repose sur une dématérialisation en temps réel lors des consultations. Ainsi, tout dossier extrait de son classement pendant une consultation ne retourne plus à sa place d'origine, mais est systématiquement dématérialisé.

Cette transition vise plusieurs objectifs. Tout d'abord, elle nous permet de nous conformer à la réglementation, **elle résout les problèmes d'archivage, de sécurisation et de conservation du DMST**. De plus, elle facilite considérablement la recherche de documents en permettant un accès rapide à l'ensemble des données dématérialisées. Enfin, cette démarche renforce la sécurité en définissant des droits d'accès spécifiques pour chaque enregistrement, **garantissant ainsi une confidentialité renforcée des informations médicales**.



ZOOM

sur quelques moments phares de 2023

DES PETITS DÉJ' EN PROXIMITÉ

6 petits déjeuners de proximité ont été organisés sur l'ensemble du territoire.

Notre objectif ? Présenter nos services aux entreprises, rappeler nos missions et renforcer notre partenariat. Rien ne vaut un échange en personne pour répondre à vos questions.

Au menu avec les petits pains : quels sont les avantages de notre service de santé au travail ? Qui sont vos interlocuteurs ? Comment s'engager dans une démarche de prévention ? Quels sont les suivis médicaux obligatoires pour vos salariés ? Comment prendre rendez-vous pour les visites ? Quelle stratégie adopter ? Comment AST67 peut vous aider ?



Petit déjeuner à Haguenau

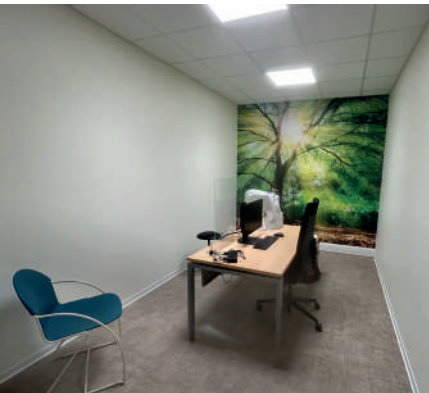
UN NOUVEAU CENTRE MÉDICAL À SAVERNE

Après Scherwiller, Entzheim et Illkirch, AST67 poursuit sa transformation immobilière en créant un centre médical conçu pour le travail en équipe pluridisciplinaire et l'accueil optimal des salariés.

Depuis 2024, les membres du secteur de Saverne sont désormais accueillis dans nos nouveaux locaux situés à l'adresse suivante : 28 route romaine 67700 Saverne. Notre équipe médicale est impatiente de vous y recevoir.



Découverte des plans par les collaborateurs



Photos du centre de Soverne



AGIR... EN SOLIDARITÉ



PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION KODIKO

L'association Kodiko s'engage dans l'accompagnement vers l'emploi des réfugiés et des personnes bénéficiant d'une protection subsidiaire. Son action se concentre sur la mise en relation avec le milieu professionnel, leur permettant ainsi de s'acclimater aux normes culturelles et aux codes du monde du travail.

AST67 a récemment soutenu Kodiko en mettant gracieusement ses locaux à disposition pour des séances de speed meetings. Forte de cette expérience, AST67 continue son engagement en accueillant des cours de français destinés aux adhérents de Kodiko. Cette initiative témoigne de notre volonté d'encourager l'inclusion sociale et professionnelle des personnes réfugiées, en facilitant leur accès au marché du travail.



UN TOIT POUR LES ABEILLES

Depuis plusieurs années, AST67 a établi un partenariat solide avec "Un Toit Pour les Abeilles" dans le but de soutenir la préservation des abeilles.

En France, où plus de 30% des colonies d'abeilles disparaissent chaque année, notre engagement est crucial. Grâce à notre soutien, Thierry, apiculteur à Wintershouse, peut désormais s'occuper de 24 ruches. Cet effort collectif offre un refuge aux abeilles, favorisant ainsi leur développement et leur contribution essentielle à l'écosystème. Nous sommes fiers de collaborer avec "Un Toit Pour les Abeilles" pour promouvoir la protection de ces précieux pollinisateurs.





PARTENARIATS



AGIR EN PARTENARIAT

Depuis de nombreuses années, AST67 travaille en partenariat avec de nombreuses structures aux profils variés, qu'elles soient institutionnelles, associatives, de branches professionnelles... depuis la prévention des risques professionnels jusqu'au maintien dans l'emploi. Parmi elles :



Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités (DREETS)



BESOIN DE PRENDRE QUELQUES NOTES ?



A series of 20 horizontal dotted lines for taking notes.

POUR SUIVRE NOTRE ACTUALITÉ RENDEZ-VOUS SUR **AST67.ORG**

DÉCOUVREZ :



Notre offre de services
complète et détaillée.



Votre **espace adhérents**,
votre outil quotidien.



Des documents utiles
contenu d'une trousse
de secours, affichage
obligatoire, protocoles
de sécurité, de prévention...



Tous nos **ateliers** ouverts
aux entreprises adhérentes.



L'**agenda** de tous
nos événements (petit
déjeuner, forum, ciné-
débat...) dédiés aux
entreprises adhérentes.



Les **livres blancs** : mal de
dos, stress, risque chimique,
alimentation santé...

